

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

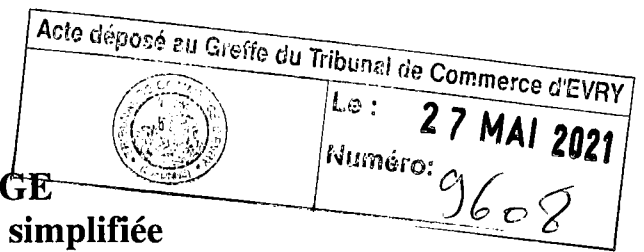
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04464 Numéro SIREN : 810 474 668 Nom ou dénomination : A2 BARDAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2021 sous le numéro de dépôt 9608



A2 BARDAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 26 Avenue Henri Barbusse, 91270 VIGNEUX SUR SEINE
810474668 RCS (E.V.R.L.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 75 122 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 122 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	56 433 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	131 555 euros
A titre de dividendes	42 857,00 euros
Soit 107,14 euros par action	
Le solde	88 698 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 88 698 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 janvier 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

AC CA

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 857,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
29 000 euros, soit 72,50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
34 291 euros, soit 82,73 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 34 291 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
42 857 euros, soit 107,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 JANVIER 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Aurel Alin COTOC



A2 BARDAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 26 Avenue Henri Barbusse, 91270 VIGNEUX SUR SEINE
810474668 RCS EURL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2021

Exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport à l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

AC CU

Relativement satisfait des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 346 327 euros contre 325 790 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6,30%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 8 568 euros contre 1 817 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 371,55%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 1 864 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 75 984 euros contre 38 719 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 96,24%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 337 euros contre 3 604 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 135 656 euros contre 159 723 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -15,07%.

Le montant des charges sociales s'élève à 37 902 euros contre 55 646 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,89%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6 personnes contre 7 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -14,29%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 607 euros contre 4 783 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,68%.

Le montant des autres charges s'élève à 195 euros contre 98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 98,98%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 257 681 euros contre 264 437 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,55%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 213 euros contre 63 170 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 53,89%.

AL CH

Compte tenu d'un résultat financier de -86 euros (-229 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 97 127 euros contre 62 941 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 54,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 969 euros contre -2 543 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 22 975 euros contre 12 018 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 75 122 euros contre un bénéfice de 48 380 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 55,27%.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 204 742 euros contre 145 622 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,60%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 75 122 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 122 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	56 433 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	131 555 euros
A titre de dividendes	42 857 euros
Soit 107,14 euros par action	
Le solde	88 698 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 88 698 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 93 098 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 31 janvier 2021.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

Al CA

commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 857,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
29 000,00 euros, soit 72,50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
34 291,00 euros, soit 82,73 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 34 291,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
42 857,00 euros, soit 107,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.



ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

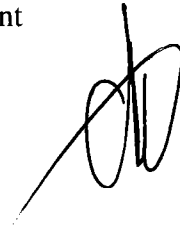
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à VIGNEUX SUR SEINE
Le 31 janvier 2021

Aurel Alin COTOC
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

A2 BARDAGE

26 AVENUE HENRI BARBUSSE

91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

LIASSE FISCALE 30/09/2020 IS / RS

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Désignation de l'entreprise <u>A2 BARDAGE</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>26 AVENUE HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>4</td><td>7</td><td>4</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>										8	1	0	4	7	4	6	6	8	0	0	0	2	9
8	1	0	4	7	4	6	6	8	0	0	0	2	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
										Exercice N clos le															
										31/09/2020															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	23 719	030	12 710	11 009																		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 670	042		1 670																		
	Total I (5)		044	25 389	048	12 710	12 679																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	45 714	070		45 714																	
		Autres * (3)		072	5 372	074		5 372																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	140 577	086		140 577																		
	Charges constatées d'avance *		092	400	094		400																		
Total II		096	192 063	098		192 063																			
Total général (I + II)		110	217 452	112	12 710	204 742																			
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		4 000																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126		400																		
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		132																		
	Report à nouveau				134		56 432																		
	Résultat de l'exercice				136		75 122																		
	Provisions réglementées				140																				
Total I				142		135 954																			
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		10 695																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		33 571																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	447	172	24 522																	
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176		68 789																			
Total général (I + II + III)				180		204 742																			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	498																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2 BARDAGE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		211		
		Services *	217		218	346 327	
		dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				221		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	8 568	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	354 895
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 10 221 - immobilier :)				242	75 984	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	560	244	3 337	
	Rémunérations du personnel *				250	135 656	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	37 902	
Dotations aux amortissements *				254	4 607		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	195	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	257 681
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	97 213
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	86
Produits exceptionnels (IV)						290	1 322
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		317		300	353	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		318				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	22 975
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + (III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))						310	75 122
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	75 122	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOI-SD)				324	22 975	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218	330	1 655	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	219		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (I-I, sexies)	986	ZFU-TE (I-I, octies et octies A)	987		312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (I-I, septies)	981	JEI (I-I, sexies A)	989			
	ZRD (I-I, terdecies)	127	ZRR (I-I, quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. I-I, duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors GICÉ (art. I-I, undécies)	990			
	ZFANG (I-I, quaterdecies)	315	Investissements outre-mer	311			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. I-I, sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (I-I, quaterdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				316	350	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	99 752
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	99 752
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2020

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A2 BARDAGE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	22 180	462	498	464		466	22 678												
	Autres immobilisations corporelles	470	1 041	472		474		476	1 041												
Immobilisations financières		480	1 670	482		484		486	1 670												
TOTAL		490	24 891	492	498	494		496	25 389												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	7 135	552	4 534	554		556	11 669												
	Autres immobilisations corporelles	560	968	562	73	564		566	1 041												
TOTAL		570	8 103	572	4 607	574		576	12 710												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	595														
TOTAL					596	585	599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A2 BARDAGE

26 AVENUE HENRI BARBUSSE

91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020 dont le total est de 204 742,44 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 75 121,53 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	22 180	498		22 678	
Autres immobilisations corporelles	1 041			1 041	
Immobilisations financières	1 670			1 670	
TOTAL	24 891	498		25 389	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat ⁿ Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport	7 135	4 534		11 669
Autres immobilisations corporelles	968	73		1 041
TOTAL	8 103	4 607		12 710

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 779
Dettes fiscales et sociales	1 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 905

5.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	400	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	400	

Commentaires:

5.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

5.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	400	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	400	100,00

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	346 327
TOTAL	346 327

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	346 327
TOTAL	346 327

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		49 849	49 849
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		39 726	39 726
- Dotations de l'exercice		10 123	10 123
TOTAL			
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		40 145	40 145
- Exercice		10 221	10 221
TOTAL		50 366	50 366
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice		10 221	10 221

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	6	
TOTAL	6	

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	4 000	4 000	4 000		
b) Nombre d'actions émises	400	400	400		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	346 327	325 790	410 156		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	102 703	65 181	56 909		
c) Impôt sur les bénéfices	22 975	12 018	8 062		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	79 728	53 163	48 847		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	75 122	48 380	45 801		
f) Montants des bénéfices distribués	42 857	42 857	34 291		
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	199	133	122		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	188	121	115		
c) Dividende versé à chaque action	107	107	86		
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	6	7	7		
b) Montant de la masse salariale	135 656	159 723	177 305		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	37 902	55 646	75 224		

Observations complémentaires